



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 2 DU SAMEDI 28/08/2021

Réunion du 23 août 2021

- Responsable : Tonio RODRIGUES
- Membres : Nordine BEZZAH - Yann DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD – Jean-Claude LIGOUT
- Responsable C.A. et désignations assistants District : Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisir : Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : Jean-Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Secrétaire arbitres seniors et jeunes : Jean Claude LIGOUT
- Valideur rapport Nord / Sud : Roland THETIER

INDISPONIBILITES ARBITRES

- M. BILLOUX Serge : les 4 et 5 septembre ; les 11 et 12 septembre ; les 18 et 19 septembre.
- M. SERINO Alexandre : du 8 au 10 octobre ; les 16 et 17 octobre.
- M. CORNET Jean Michel : le 29 août.
- M. TAGAND Fabrice : du 9 août au 13 septembre.
- M. DUPEUBLE Michel : du 20 au 23 août.
- M. PEREY Jérôme : le 11 septembre ; les 25 et 26 septembre.
- M. SAFAK Isa : les 4 et 5 septembre ; les 25 et 26 septembre.

AVIS AUX CLUBS

Pour pallier au manque criant d'arbitres, une cession de formation aura lieu courant septembre 2021.

Merci d'envoyer vos candidatures (dossier à télécharger sur le site du District de la Loire, rubrique arbitrage, onglet « devenir arbitre »).

ASSEMBLEE GENERALE

Le **DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021** : Arbitres (jeunes et seniors) **secteur NORD** (uniquement), **au stade Galliéni de Riorges**.

- D1 + AA + GAP Séniors + D2 : théorie de 8h à 9h30 et terrain de 9h30 à 10h30.
- D3 + D4 + D5 : théorie de 9h30 à 11h et terrain de 11h à 12h.
- JAD : théorie de 14h à 15h et terrain de 15h à 16h.

Tous les arbitres (jeunes et seniors) devront venir sur la tranche horaire concernée et seulement celle-ci. Chaque arbitre devra venir avec son propre masque. Dans les salles, le port du masque sera obligatoire. Des bornes de gel hydro-alcoolique seront mises à disposition.

Tous les arbitres, ainsi que les personnes de l'organisation, devront être OBLIGATOIREMENT en règle avec le PASS SANITAIRE. A défaut, la personne sera refusée à l'AG et, s'il s'agit d'un arbitre ou jeune arbitre, sera comptabilisé comme absent.

Les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans) ne seront pas soumis au PASS SANITAIRE, comme cela est précisé dans le protocole national. Mesure applicable seulement à partir du 1er octobre 2021.

PROTCOLE SANITAIRE

Comme cela vous a déjà été communiqué individuellement par mail, la CDA tient à vous confirmer qu'en application du protocole sanitaire FFF de reprise des compétitions régionales et départementales, le **PASS SANITAIRE sera OBLIGATOIRE** sur toutes les rencontres sous l'égide du District de la Loire (y compris les compétitions par délégation), ainsi que toutes les manifestations organisées par la CDA.

Nous vous communiquerons ultérieurement les modalités complémentaires quant à l'application autour des rencontres. Inutile de se presser sur votre téléphone pour demander plus d'informations que nous n'avons pas officiellement à ce jour.

Je vous invite à prendre connaissance dans les détails du protocole FFF mis en ligne sur le site du DLF.

Ce protocole s'applique pour toutes les personnes désignées par la CDA (membres CDA, arbitres, jeunes arbitres, observateurs, accompagnateurs...)

Pour les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans), cette mesure entrera en application à partir du 1er octobre 2021.

AVIS IMPORTANT AUX ARBITRES



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Pour les rencontres officielles à venir, tous les joueurs doivent être en possession de leur pass sanitaire. Dans le cas contraire, vous ne devez pas cautionner la participation de ces joueurs qui reste sous la responsabilité de leur club et vous devrez établir un rapport sur cette situation.